



BIENVENUE A L'AMAP LES CAGETTES DE LA FAYETTE

Les Cagettes de La Fayette est une AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, situé dans le 9ème arrondissement de Paris. Créée en 2017, elle a le statut d'association loi 1901 et est membre du réseau des AMAP d'Île-de-France. C'est une association de « consomm'acteur.ice.s » partageant la récolte d'un maraîcher, et soutenant l'agriculture paysanne. La récolte est entièrement préfinancée par les membres de l'association, procurant ainsi aux producteurs une sécurité économique indispensable à leur activité.

Les objectifs d'une AMAP sont :

- Maintenir et développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
- Promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- Faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- Contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan.ne.s du monde dans un esprit de solidarité.

Nos partenaires principaux, Jean-Christophe et Romain, sont maraîchers installés près de Troyes (Aube) depuis juillet 2015. Ils produisent des légumes bio pour une clientèle locale ainsi que pour l'AMAP Les Cagettes de La Fayette. Jean-Christophe et Romain livrent chaque semaine à l'AMAP une part de leur récolte. En 2024, le panier entier (3 à 4 personnes) est à 22 euros, et le demi-panier (1 à 2 personnes) à 11 euros par semaine. Les maraîchers composent, pour les amapiens, les paniers selon leur récolte du jour, en assurant une diversité de variétés.

LE FONCTIONNEMENT DE L'AMAP

1. Les saisons

L'AMAP fonctionne sur **une saison de 12 mois, de début octobre à fin septembre** de l'année suivante. Les amapien.ne.s s'engagent à préfinancer la production des maraîchers partenaires sur la période. Les partenariats avec les autres producteurs peuvent couvrir sur une période plus courte, fonction de la saisonnalité des produits. Pour les légumes, le partenariat prévoit **46 distributions sur l'année**, soit une par semaine sauf les deux semaines de Noël et Nouvel an, trois semaines entre mars et avril (pause saisonnière définie chaque année) et la semaine du 15 août. Les personnes qui rejoignent l'AMAP en cours d'année ne payent que les livraisons restantes, au prorata.

2. Les inscriptions

Les inscriptions ont lieu en septembre de chaque année, ou en cours d'année s'il reste des places. Un contrat avec chaque producteur est signé par les amapien.ne.s. Le seul partenariat obligatoire est celui avec les maraîchers. Les autres partenariats (œufs, pommes, champignons, fruits rouges, volailles...) sont en option, chaque amapien.ne est libre de s'y engager ou pas. L'amapien.ne s'engage aussi à préfinancer la production : ainsi les responsables de chaque partenariat récupèrent lors de l'inscription tous les chèques de l'année (4 pour les légumes, selon des modalités variables pour les autres produits), qui sont transmis aux producteurs.

3. L'adhésion à l'association

Association loi 1901, l'AMAP demande une adhésion, qui permet notamment aux membres d'être couverts par l'assurance de l'AMAP lors des distributions. L'AMAP est à son tour membre du Réseau des AMAPs d'Île-de-France, qui nous assure et nous accompagne autant que de besoin. En 2024, l'adhésion est fixée à 20 euros par foyer adhérent, dont 10 euros sont reversés au Réseau des AMAPs. Un formulaire d'adhésion est remis lors de l'inscription, et le paiement se fait par chèque à l'ordre de « Les Cagettes de La Fayette ».

4. Les distributions

Les distributions ont lieu tous les mardis de 18h30 à 20h au Point Info Jeunesse (PIJ), 60 rue La Fayette. 5 amapiens bénévoles gèrent la distribution, en s'inscrivant à l'avance via l'outil de gestion [ClicAmap](#). Lors de son adhésion, chaque amapien.ne s'engage à réaliser au moins **3 permanences au cours de l'année**.

Les permanenciers déchargent et rechargent le camion du maraîcher, pèsent les légumes (et les autres produits) pour les amapien.ne.s, et veillent à ce que le lieu de distribution soit propre en fin de distribution.

5. Et si on ne peut pas venir un mardi soir ?

- **Demander à un proche de venir chercher son panier ou utiliser le relais entre amapien.ne.s.** Le relais entre amapien.ne.s, utilise un fichier partagé où figurent les coordonnées des amapien.ne.s volontaires pour récupérer les paniers des absents.
- **Vendre son panier** (et/ou leurs œufs, leurs champignons etc) à des personnes intéressées par un rachat (autres amapien.ne.s ou habitants du quartier non inscrit à l'AMAP mais qui souhaitent racheter ponctuellement des paniers - les « intermittents »). Cela se fait également via un fichier partagé, et le règlement a lieu entre le vendeur et l'acheteur. (l'AMAP ne prend aucun règlement).
- Enfin décider de **faire don de leur panier au Centre d'hébergement d'urgence pour femmes Plurielles**, partenaire de l'AMAP depuis janvier 2020. Cela se fait via le même fichier de la mise en vente du panier (il suffit de cocher la case "panier solidaire"). Les salariés ou les résidentes du CHU viennent alors chercher les produits le lendemain.

PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE L'AMAP


1. Les engagements incontournables :


- 🌱 **S'inscrire aux permanences** : Lors de son adhésion, chaque amapien.ne s'engage à réaliser au moins **3 permanences** au cours de l'année.
- 🌱 **Aider les maraîchers à la ferme** lors de la visite annuelle organisée en juin ou fin août


2. Les engagements réguliers, sur la base du volontariat :


- 🌱 **Gérer un partenariat (nouveau ou existant)** : s'occuper de trouver un producteur, établir un contrat de partenariat, informer les amapien.ne.s de ce partenariat, recueillir les contrats d'inscription, gérer le calendrier des distributions...
- 🌱 **Gérer la mailing liste des "intermittents"** : informer les

intermittents de la disponibilité de paniers en vente, répondre à leurs questions, mettre à jour la mailing liste...


 **Gérer le partenariat avec le CHU Plurielles et le fonctionnement du panier solidaire** : informer le Centre d'hébergement des dons de paniers prévus chaque semaine, s'assurer de leur mise de côté par les permanenciers, ...


 **Gérer la communication sur Facebook et Instagram** : poster ou relayer des informations relatives à l'AMAP ou à nos partenaires sur notre page, répondre aux demandes d'information reçues via la page, publier les recettes des amapien.ne.s, ...


 **Répondre aux demandes de renseignement reçues par e-mail** : assurer une veille sur les demandes d'information reçues sur la boîte mail de l'AMAP et y répondre ou les orienter vers les personnes compétentes au sein de l'AMAP.

 **Gérer le site internet** : mettre à jour le site internet, publier des nouveaux contenus (événements, recettes par légumes, nouveaux partenariats, tarifs, inscriptions mais aussi tous les liens utiles pour nos amapiens pour assurer le relais entre amapiens, la vente ou le don de paniers, et les légumes de la prochaine livraison ...)...

3. Les engagements ponctuels, sur la base du volontariat :

 **Gérer l'organisation de la visite à la ferme une fois par an** : trouver une date avec les maraîchers, organiser le déroulement de la journée/week-end, informer les amapien.ne.s, gérer les inscriptions à la sortie, organiser les covoiturages, ...

 **Assurer des permanences exceptionnelles lors des inscriptions/réinscriptions en septembre/octobre chaque année** : recueillir, vérifier et classer tous les dossiers d'inscription pour chaque partenariat.

 **Organiser des apéros/temps conviviaux à l'AMAP... au gré des envies !**

Notre AMAP ne vit que parce que des amapien.ne.s s'occupent de la faire vivre. Toute personne volontaire pour y contribuer est la bienvenue et peut se manifester dès qu'elle le souhaite !

PARTENAIRES DE NOTRE AMAP

Le Bio Potager de Germain

Passionnés d'agriculture depuis toujours, ce n'est qu'à la quarantaine que Romain et Jean-Christophe se reconvertisent professionnellement : grâce à Terre de Liens, ils peuvent acquérir un terrain de 6 hectares à Saint-Germain, à côté de Troyes. Cette terre est dédiée depuis longtemps au maraîchage, mais n'était plus cultivée depuis plusieurs années : Eco-Cert leur attribue donc le label bio dès le démarrage du projet. Beaucoup de travail et d'apprentissage plus tard, au printemps 2017 les premiers légumes sortent enfin de terre. 3 hectares sont actuellement cultivés.

La champignonnière La Marianne

Nos partenaires Sandrine et Bruno sont situés à Méry-sur-Oise, dans une ancienne carrière d'extraction de pierres exploitée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il s'agit d'une des dernières champignonnières en exploitation d'Île-de-France. Six variétés de champignons sont produites : Champignons de Paris, Pleurotes (Grises, Roses, Jaunes), Shiitake (lentin du chêne) et Pholiotés du Peuplier. 700 kg de champignons sont produits chaque semaine, sur 2 ha (sur les 22 ha de la carrière). L'intégralité de la production est vendue en circuit court et cueillie à la main généralement le matin même pour une livraison dans la journée ou le lendemain.

L'aviculteur Jean-Pierre Rocipon

Jean-Pierre a commencé son activité en tant qu'aviculteur bio au sein de la coopérative Les Champs du Possible, dispositif régional de test d'activité agricole. Fort de cette expérience formatrice, il décide un an après de continuer sa production dans la ferme familiale qui accueille déjà une autre exploitation de fruits et légumes bio. Son projet en solo démarre en novembre 2020. Il possède 2 poulaillers de poudeuses de 140 m², soit environ 1500 poules poudeuses, mais aussi 6 poulaillers de 60 m² pour les poulets de chairs, soit environ 600 poulets-pintades par mois.

Les pommes et poires de La maison Gaillard

La maison Gaillard a été fondée en 1964 par René et Marie-Jeanne GAILLARD. En 1969, ils l'ont installée aux Alluets-le-Roi où elle se situe aujourd'hui.

Ils se sont spécialisés dans la production de fruits à haute valeur gustative appréciés par de nombreux professionnels des métiers de bouche très exigeants sur la qualité, la fraîcheur et la saveur.

Les fruits rouges de Vincent Lagrue - EDULIS

Vincent Lagrue est ingénieur paysagiste, et petit à petit, l'idée lui est venue de cultiver le paysage et de le rendre comestible. Il se lance dans l'arboriculture et les arbres fruitiers. Le regroupement de producteurs à la Ferme des Clos est pour lui une structure qui permet de s'entraider, d'apprendre et de progresser.

Ces partenariats ne vivent que parce que des amapien.ne.s s'occupent de les faire vivre. Si aucun.e amapien.ne ne se porte volontaire pour le faire, les partenariats ne peuvent perdurer !

CONTACTER L'AMAP



Adresse du siège social :

Maison des associations du 9ème
84 rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 Paris



Adresse postale de l'association et lieu de distribution :

Point Infos Jeunesse (PIJ) - 60 rue La Fayette - 75009 Paris
(Métro Cadet ligne 7)



Adresse email : amap.cagetteslafayette@gmail.com



Notre site : <https://amap-lescagetteslafayette.com/>



Notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/cagetteslafayette/>

Notre groupe privé Facebook :

L'AMAP Des Cagettes De La Fayette (*demande d'accès requise*)



Notre Instagram :

<https://www.instagram.com/amap.cagetteslafayette/>